



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



APPEL A PROJETS FEJ 2019 - APDOM6

OUTRE-MER- Ile de La Réunion

Insertion sociale et professionnelle des jeunes Développement de la vie associative POUR et PAR les jeunes

PREMIERE PHASE :

PRESENTATION D'UN PRÉ-PROJET PAR LES PORTEURS DE PROJETS



INJEP - Service à compétence nationale
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
95, avenue de France - 75650 Paris CEDEX 13 - Tél. : 01 40 45 90 00
www.injep.fr
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

I. PREAMBULE

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) lance le présent appel à projets qui s'adresse aux associations souhaitant expérimenter un dispositif innovant visant soit à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, soit à aider au développement et la structuration des associations par et pour les jeunes.

Les équipes d'évaluation issues d'universités, de laboratoires de recherche publique ou universitaire, de cabinets d'évaluation ont été en parallèle sollicitées.

Cet appel à projets se déroulera en deux phases :

▪ 1- Présélection des projets et sélection des évaluateurs potentiels

Les associations souhaitant développer des actions sur les deux axes retenus, peuvent présenter un premier projet.

Un formulaire de candidature devra être renseigné en ligne sur le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/apdom6-ile-de-la-reunion> avant le 15 mai 2019 à 12h00 (heure métropolitaine). Un mode d'emploi détaillant l'utilisation du site « Démarches simplifiées » est accessible sur cette page de « [tutoriel usager](#) » (voir aussi le modèle de dossier de candidature joint **en [annexe sur le site du FEJ](#)**).

La sélection des projets sera opérée par le préfet de La Réunion (DJSCS) et ses partenaires.

En parallèle la sélection des évaluateurs sera réalisée au plan national par l'INJEP (Mission Expérimentation et Evaluation des Politiques Publiques - MEEPP) responsable du suivi des expérimentations du FEJ.

Au terme de cette phase, chaque expérimentation devant être portée par un binôme porteur de projet / évaluateur, les porteurs de projets sélectionnés et les évaluateurs retenus seront invités par l'INJEP (MEEPP) à entrer en contact. La trame du dossier commun à renseigner leur sera transmise par la MEEPP.

▪ 2- Sélection finale des expérimentations

Lors de la seconde phase, la structure porteuse du projet et l'évaluateur présenteront leur projet d'expérimentation (programme d'actions et protocole d'évaluation).

La sélection finale des projets d'expérimentation sera opérée par le préfet de La Réunion (DJSCS) et ses partenaires.

II. AXES D'INTERVENTION DE L'APPEL A PROJETS

Deux axes d'expérimentation sont proposés pour ce nouvel appel à projets du FEJ : d'une part, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et notamment la levée des freins périphériques à l'emploi, et d'autre part, le soutien à la structuration des associations pour et par les jeunes.

La mise en place d'actions structurantes sur ces deux domaines pourra être testée en s'appuyant notamment sur les expérimentations probantes déjà conduites sur le territoire de La Réunion.

Les actions expérimentales devront apporter une valeur ajoutée par rapport aux politiques de droit commun, elles pourront venir en complémentarité des programmes existants et notamment des actions de prévention et de lutte contre la pauvreté ainsi qu'en en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

AXE 1 - Insertion sociale et professionnelle des jeunes et freins périphériques à l'emploi

Contexte et difficultés

Les études et diagnostics disponibles¹ illustrent les difficultés récurrentes rencontrées par la jeunesse réunionnaise dans la transition entre l'école et l'emploi, et plus globalement dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle dont les opérateurs peinent à ouvrir le champ des possibles.

La Réunion comptait en 2015, 175 000 jeunes de 15 à 29 ans, soit 21% de la population dans un contexte global de vieillissement.

31% des jeunes réunionnais de 16 à 29 ans ont quitté le système scolaire en 2015 sans diplôme et seulement 18% avec un diplôme du supérieur. 26% des jeunes rencontrent des difficultés en termes de lecture repérées aux Journées « Défense et Citoyenneté » contre 11,5% pour la moyenne nationale (source DEPP, 2017).

Le taux de scolarisation à 20 ans est de 40% pour les femmes et de 32% pour les hommes contre respectivement 57% et 46% en France hexagonale.

Le taux de chômage des 15-29 ans s'établit quant à lui à 39% contre 17% en France hexagonale. 30% seulement des jeunes trouvent un emploi en moins d'un an après leur formation initiale contre 62% en métropole.

Au final 35% des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi (60 300 jeunes).

Les perspectives d'amélioration du marché de l'emploi sont insuffisantes et les difficultés d'accès à l'embauche rencontrées par les jeunes restent très importantes surtout pour ceux dont le niveau initial scolaire est très faible.

Sur ce point la valorisation des compétences acquises par les jeunes dans le champ non formel et informel et leur reconnaissance notamment par les intermédiaires de l'emploi et les recruteurs sont encore insuffisamment coordonnées et mises en œuvre sur le territoire au regard du nombre de jeunes concernés.

¹ Les jeunes à La Réunion (INSEE-DJSCS 2019 –source recensement 2015)

Par ailleurs l'employabilité des jeunes peut être affectée par une capacité d'autonomie limitée pourtant indispensable pour que les jeunes deviennent auteur et acteur de leur insertion sociale et professionnelle.

Cette faible autonomie, notamment monétaire, impacte leur vie quotidienne, leur capacité de mobilité pourtant indispensable pour suivre des études, postuler à un stage ou à un emploi et leur accès à un logement.

Pour les jeunes de faible niveau de qualification, les difficultés liées à la non-mobilité sont d'autant plus fortes que les postes qui leur sont proposés peuvent cumuler horaires atypiques, zones de travail peu ou mal desservies par les transports en commun, etc.

Les freins à la mobilité sont de plusieurs ordres : une organisation des transports collectifs insuffisamment développée et inadaptée rendant souvent incontournable le recours aux moyens de transport individuels nécessairement plus onéreux ; la capacité d'autonomie des jeunes en matière de mobilité psychologique et psycho-sociale notamment.

Quant au logement, si certains problèmes sont communs à toutes les classes d'âge, d'autres sont propres aux attentes et aux ressources des jeunes lesquelles renforcent les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans la recherche : besoin en petits logements, en logements de courte durée en particulier pour les étudiants, les apprentis, les stagiaires...

Actions expérimentales visées

Faciliter la reconnaissance des compétences acquises, lever les freins périphériques à l'insertion, innover dans les méthodes d'accompagnement et les pédagogies d'apprentissage, innover également dans les modes d'accès à l'activité, sont autant de champs permettant de développer des expérimentations dont les effets sur l'employabilité des jeunes peuvent être appréhendés et mesurés.

Le présent appel à projet vise donc prioritairement à soutenir des actions expérimentales et d'en mesurer les effets sur l'employabilité et l'accès à l'emploi des jeunes sur les champs suivants :

- ***La proposition de solutions durables visant la mobilité locale***, individuelle ou collective, pour permettre aux jeunes de répondre positivement aux offres de formation et d'emploi en phase avec leurs centres d'intérêt dans le cadre d'une insertion choisie et non subie. L'amélioration de la mobilité locale ***s'applique à la fois au renforcement et à la diversification des moyens de transport, ainsi qu'à l'offre de logement*** temporaire ou pérenne adaptés aux besoins et contraintes des jeunes et le développement de mesures de facilitation de type intermédiation locative.
- ***La reconnaissance et la valorisation des compétences issues de l'éducation non formelle et informelle*** (compétences sociales et transversales, savoir-être, savoir-faire), en particulier pour les jeunes pas ou peu qualifiés. Les expérimentations pourront porter par exemple sur l'intégration de ces compétences et expériences comme éléments reconnus dans les processus d'insertion professionnelle des jeunes à La Réunion. Cette démarche implique d'associer l'ensemble des acteurs concernés (jeunes, recruteurs, organismes de formation, professionnels de jeunesse) à la définition d'un outil partagé, support de restauration de l'estime de soi, de la confiance en soi, de remobilisation personnelle et de parcours d'insertion choisis et conscientisés.

- **Le développement de pédagogies innovantes** visant la **remise à niveau rapide des compétences socles** (lire, écrire, compter, usages d'internet) afin de réduire les situations d'illettrisme et d'illectronisme des jeunes les plus éloignés de l'emploi.
- **Le développement de propositions innovantes en matière d'insertion par l'activité** notamment sur le champ de l'insertion par l'activité économique en phase avec les métiers émergents et les centres d'intérêt des jeunes.

AXE 2 : Le soutien au développement et à la structuration de la vie associative POUR et PAR les jeunes

Contexte et difficultés

Les associations sont des leviers majeurs offrant des réponses de proximité aux attentes exprimées par les habitants : enjeux liés au « vivre-ensemble », à la cohésion sociale, à la participation citoyenne, au développement d'une économie sociale et circulaire, à l'accompagnement des trajectoires d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La vie associative réunionnaise est dense et diversifiée.

Cependant, en dépit de son dynamisme, **elle est inégalement développée sur le territoire**, fragile du fait de son émiettement, de sa difficulté à recruter des professionnels compétents et à les garder, inscrite dans un modèle économique qui peine à prendre la mesure des évolutions structurelles.

La professionnalisation des acteurs associatifs, qui participe pleinement du développement de l'économie sociale et solidaire, devient un objectif prioritaire face aux enjeux de pérennisation des structures et de leurs activités au service de l'intérêt général, dans un contexte de forte tension et de concurrence portant sur les ressources publiques et leur accessibilité.

Actions expérimentales visées

Afin de soutenir le développement de la vie associative POUR et PAR les jeunes, le présent appel à projets vise prioritairement à soutenir des actions expérimentales portant sur :

- **La structuration des associations intervenant dans le champ des cultures urbaines et pratiques culturelles émergentes**

C'est-à-dire l'ensemble des pratiques culturelles, artistiques et sportives issues à l'origine de l'espace urbain (hip hop, graph, slam, parcours, skate...) ainsi que des arts du cirque afin de déployer sur l'ensemble du territoire une offre d'activité diversifiée pour des jeunes, femmes et hommes, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les écarts et favorisant des parcours de professionnalisation des jeunes pratiquants. Le renforcement des coopérations d'acteurs sur le territoire, dans la zone océan indien et sur l'ensemble du territoire national, la mutualisation des ressources et des compétences et le développement de lieux de pratique y compris dans le cadre des activités péri et extrascolaires, seront prioritairement recherchés.

L'intensification de ces pratiques culturelles à La Réunion qui touchent des publics de plus en plus jeunes s'accompagne de l'émergence d'acteurs-opérateurs, majoritairement jeunes et autodidactes. Aussi, l'objectif visé est de structurer à l'échelle régionale l'offre d'encadrement des publics et l'accompagnement des acteurs-opérateurs pour consolider le développement durable de ces activités en assurant la sécurité des jeunes pratiquants, la prévention des conduites à risques et les parcours de professionnalisation des opérateurs, des intervenants régionaux et des jeunes. Il s'agit

également de mesurer les conditions de mise en œuvre et l'impact de ces activités culturelles sur les parcours d'insertion via l'acquisition de capital culturel, social et de citoyenneté.

- **Le développement des organisations de jeunes** (associations et collectifs informels)

L'engagement des jeunes encouragé par la société pour ses « vertus » d'apprentissage, d'expression, de réalisation, d'acquisition de capital culturel et social, de citoyenneté se heurte à plusieurs difficultés, en particulier des modes d'implication et de participation des jeunes devenus moins conventionnels et donc moins bien appréhendés par le corps social et le tissu associatif.

En effet le rapport des jeunes à l'engagement a changé, marqué par de nouvelles formes d'implication dans le contexte spécifique de l'allongement de la période de transition entre l'école et l'insertion professionnelle stabilisée. Ces transformations sont porteuses d'enjeux importants pour la structuration des organisations de jeunes soumises à un turn-over significatif de leurs cadres, ce qui pose notamment la question de la création et de la diffusion d'outils de formation et de transmission.

Par ailleurs, des travaux ont souligné que le niveau de diplôme et la présence d'un environnement familial marqué par l'engagement associatif ou politique n'est pas indifférent à la pratique de l'engagement par les jeunes aboutissant à une faible diversité des profils des jeunes engagés, qui plus en responsabilité.

L'objectif est de soutenir des actions visant à faciliter la création et le développement d'organisation de jeunes afin de pouvoir en mesurer les conditions de mise en œuvre et les effets sur leur capacité d'expression, leur émancipation, leur accès à l'autonomie et la reconnaissance de leur place dans la société. Les projets devront veiller à proposer un accompagnement méthodologique, des espaces de valorisation et de mutualisation, d'interconnaissance des collectifs et de coopérations de pairs à pairs sur l'ensemble du territoire. Ils devront également veiller à prendre en compte les nouvelles modalités d'engagement des jeunes, plus souples et horizontales.

- **De nouveaux modèles de gouvernance associative** permettant de favoriser et mesurer la prise de responsabilité des jeunes dans les instances dirigeantes, notamment dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire.

III. CARACTERISTIQUES DES PROJETS ATTENDUS SUR LES DEUX AXES

L'expérimentation est une innovation, relative à son contexte, initiée dans un premier temps à une échelle limitée mais structurante, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une extension, voire d'une généralisation. La démarche expérimentale nécessite un projet clair et délimité.

L'évaluation faisant partie intégrante de l'expérimentation, elle ne pourra être réalisée que sur un projet qui n'est pas constitué d'un nombre trop important d'actions. Il ne s'agit pas non plus d'évaluer une structure ou une organisation mais bien un projet précis. Ces caractéristiques sont déterminantes afin de pouvoir mesurer les effets propres d'un projet. Les porteurs de projets devront montrer quelles sont les problématiques constatées, les problèmes rencontrés et la solution envisagée.

Des propositions peuvent-être faites afin de développer et d'évaluer des actions déjà mises en place, l'accent sera alors mis sur le protocole évaluatif et le budget réparti en conséquence.

IV. CRITERES DE SELECTION SUR LA PHASE DE PRE-SELECTION

Les principaux critères sont les suivants :

- La participation effective des jeunes à la gouvernance et à la conduite de l'action,
- Les coopérations inter associatives mises en œuvre,
- L'intérêt des actions envisagées au regard de leurs capacités à résoudre les problématiques énoncées,
- La valeur ajoutée des actions proposées par rapport à l'existant (qualité des solutions proposées pour répondre aux problèmes),
- La qualité du portage du projet (montée en charge des actions, ancrage territorial, partenariats, viabilité financière, équipe projet, calendrier, capacité de suivi et de reporting...),
- La capacité à produire des enseignements transférables à d'autres contextes, voire généralisables.

V. MONTANT ALLOUE A L'APPEL A PROJETS ET REGLES DE FINANCEMENT

L'enveloppe globale sur ce programme est de 1,5 millions d'Euros, comprenant le soutien aux projets et la participation au financement de l'évaluation. Seront retenus les projets présentant les plus grandes qualités au regard des critères attendus et des objectifs généraux de l'appel à projets.

Pour les porteurs de projets, la contribution du FEJ ne peut excéder 80 % du budget prévisionnel du projet. Les porteurs de projets devront donc mobiliser d'autres partenaires, présenter des cofinancements. Ils pourront également valoriser une partie des ressources propres qu'ils entendent mobiliser sur l'expérimentation (temps imparti par les salariés et bénévoles au projet, mise à disposition de locaux par exemple).

Les modalités d'attribution des subventions du FEJ sont détaillées dans un règlement joint en **annexe**.

Lors de la phase 2, il sera demandé de joindre un budget prévisionnel du projet et un budget prévisionnel de l'évaluation selon les trames jointes en **annexe**.

VI. CALENDRIER PREVISIONNEL

La durée de mise en œuvre des projets, évaluation incluse se situera entre 2 et 3 ans.

Le calendrier de l'appel à projets est le suivant :

Première phase : La présentation d'un pré-projet

- Parution de l'appel à candidature des évaluateurs : FEVRIER 2019
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1733-appel-a-manifestation-d-interet-d-evaluateurs-pour-trois-appels-a-projets-sur-les-territoires-ultramarins.html>
- Parution de l'appel à projets : 1er AVRIL 2019
- Clôture de la réception des pré-projets et des manifestations d'intérêt des évaluateurs : 15 MAI 2019
- Sélection des pré-projets par le jury : 15 JUIN 2019

Seconde phase : La présentation d'un projet final

- Date limite de soumission des projets finaux (porteurs + évaluateurs) : 31 JUILLET 2019
- Sélection finale par le jury : DEBUT SEPTEMBRE 2019
- Publication de la liste des lauréats de l'appel à projets : SEPTEMBRE 2019
- Début des actions : OCTOBRE 2019